

faveur de la guerre jusqu'à la victoire et que je suis résolu à appuyer tout parti qui veut triompher dans cette guerre. Jamais la race anglo-saxonne ni la race française n'ont été accoutumées à déposer les armes au milieu du combat et je ne propose pas d'agir ainsi. Pendant les trois dernières années, j'ai fait ce que j'ai pu pour encourager les hommes à aller combattre au front, et je ne mentirai pas à ceux qui sont partis. Je m'efforcerai d'être loyal envers les hommes qui sont partis au front et dont quelques-uns ont fait le sacrifice de leur vie; je désire que ces sacrifices n'aient pas été faits en vain.

C'est le devoir de tout citoyen du Canada de faire en sorte que notre pays garde sa position dans la lutte pour la liberté du Canada, pour la liberté de la Grande-Bretagne, pour la liberté de l'empire britannique, des alliés et du monde entier.

M. PARDEE: Je n'ai rien à dire de nouveau à la Chambre, monsieur l'Orateur, au sujet de ce bill. Il semble pourtant qu'il y ait eu quelque confusion sur la position que j'ai prise à propos de certaines questions.

Je désire occuper l'attention de la Chambre pendant quelques minutes pour parler du compte rendu de la réunion des membres libéraux de la Chambre des communes et des candidats libéraux d'Ontario à la Chambre des communes, qui a eu lieu à Toronto, vendredi dernier. Le compte rendu dit qu'à cette réunion on a adopté des résolutions qui ont été publiées par le "Globe" dans son numéro du 21 juillet. Le compte rendu dit encore que les députés libéraux d'Ontario au fédéral et les candidats dans la prochaine lutte, ont adopté à l'unanimité des décisions qui avaient été prises en sérieuses considérations. Permettez-moi de dire au pays que je ne suis pas d'accord avec ces décisions. Je suis exactement dans la même position que j'ai prise dans la discussion générale du projet de loi. Je suis un libéral en faveur de la conscription avec tout ce que cela comporte, et je crois que l'adoption de la conscription est le seul moyen qu'ait le Canada de jouer convenablement son rôle dans cette guerre. Je défends aujourd'hui ce que j'ai défendu depuis des mois.

Bien que j'aie exprimé le regret, l'autre soir, qu'il paraisse impossible de former un gouvernement national, je crois que les affaires du pays exigent aujourd'hui un gouvernement national, s'il peut être formé, sur une base régulière pour la bonne administration de ces affaires. Je ne parle au nom de personne qui a assisté à cette réunion; je parle en mon nom seulement et je me propose de suivre ma ligne de conduite

[M. Turriff.]

aussi vigoureusement que je l'ai fait dans le passé. Ce sont ces sentiments mêmes que j'ai exprimés à cette réunion.

M. GUTHRIE: Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis d'ajouter un mot à ce que vient de dire le député de Lambton-Ouest (M. Pardee). Je le fais parce que j'ai reçu de la circonscription que je représente, plus d'une vingtaine de lettres protestant, non pas contre l'article en question, mais contre la déclaration que certaines conclusions avaient été adoptées à l'unanimité dans cette réunion. Je saisis cette occasion pour répondre à ces différentes lettres.

Je dirai simplement que le compte rendu en question n'est pas conforme à mes vues. Au mois de juin dernier j'ai exposé complètement ici même mon opinion sur le bill du service militaire et je n'ai pas eu de raison dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis lors pour changer d'avis. En vérité, mes idées sont même plus fermes maintenant qu'elles ne l'étaient alors. J'espère sincèrement que le vote de la 3e lecture enregistra une plus grande majorité que celui de la 2e lecture, afin que le pays puisse comprendre ce que pense de cette mesure la majorité de la Chambre des communes.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Monsieur l'Orateur, après les discours que la Chambre vient d'entendre, spécialement, celui du député d'Assiniboia (M. Turriff) avec qui j'ai été associé pendant de si nombreuses années, je ne sollicite aucune indulgence, bien que mes efforts puissent être inutiles, pour exposer une fois de plus à la Chambre les dangers qui, suivant moi, se présenteront si le bill devient loi et si l'on veut la mettre à exécution.

Lors de la discussion générale du bill, la Chambre s'en souvient, j'ai proposé un amendement pour que le principe sur lequel s'appuie la mesure fût soumis à l'assentiment du peuple canadien. Le ministre du Commerce, qui a pris la parole après moi au nom du Gouvernement, a prétendu que cet amendement n'était qu'une mesquine motion dilatoire. Je ne nie pas que cet amendement fût une motion dilatoire. J'ai supplié le Parlement de réfléchir avant d'imposer une pareille loi à la population du Canada. Le temps nous dira, en vérité, si c'était là un misérable expédient. Un délai de quelques semaines aurait été suffisant pour connaître le sentiment du pays. Cette réponse du peuple, elle est déjà écrite, non pas sur les murs de cette enceinte en caractères flamboyants et mystérieux, qui ne sauraient être expliqués que par un prophète, mais en un langage très clair dans les colonnes de nos Débats, dans le vote exprimé